Éducation et formation: programme de travail sur le suivi des objectifs concrets

2001/2251(COS) - 07/09/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir un programme de travail détaillé en vue de mettre en oeuvre le principe de l'éducation et de la formation tout au long de la vie en Europe. CONTENU : ·Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale· représente un objectif stratégique majeur pour l'Union européenne. Dans ce contexte, le Conseil européen de Stockholm a réaffirmé l'importance de l'éducation et de la formation tout au long de la vie comme priorité de l'Union et a appelé le Conseil et la Commission à présenter pour le printemps 2002 au plus tard un rapport comportant un programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs concernant les systèmes d'éducation et de formation. C'est l'objet du présent programme de travail présenté sous la forme d'une communication de la Commission qui devrait être adoptée par le Conseil le 14 février 2002 et transmis au Conseil européen de Barcelone. Le programme de travail ainsi proposé aux États membres est de grande envergure. Il nécessitera une coopération étroite entre les différents niveaux politiques concernés et la volonté de réussir de chacun. Il obligera les États membres et la Commission à entreprendre de nouvelles formes de coopération et à adopter une approche coordonnée pour garantir que la cohérence entre les différentes activités. Il se compose de 3 grands objectifs que l'on peut résumer comme suit : 1) améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'Union : il s'agit en particulier : - d'améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs (notamment par un soutien adéquat, la définition de nouvelles compétences minimales en matière de TIC et le renforcement de l'attrait des jeunes à la profession d'enseignant); - de développer les compétences nécessaires dans la société fondée sur la connaissance (identification des compétences de base et des moyens pour entretenir ces compétences sans surcharge par rapport au programme d'études obligatoires ; accès pour tous, en particulier pour les jeunes en décrochage scolaire et les apprenants adultes ; garantie que ces compétences soient réellement enseignées) ; - de permettre à tous d'avoir accès aux TIC (extension de la gamme d'équipements et de logiciels éducatifs afin d'optimiser l'utilisation des TIC dans les pratiques d'enseignement et de formation ; adaptation des méthodes d'enseignement et du rôle des enseignants) ; - d'augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques (accroître le nombre de jeunes qui choisissent des études et des carrières dans le domaine des sciences et des technologies ; proportion équilibrée d'hommes et de femmes dans les filières mathématiques, scientifiques et technologiques ; renforcement des méthodes d'e-learning dans ces disciplines); - d'optimiser l'utilisation des ressources (distribution et utilisation équitable des ressources financières ; évaluation de la qualité en faisant appel à des indicateurs et des critères deréférence ; exploitation des potentialité de partenariats entre les secteurs public et privé) ; 2) faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation en prévoyant que les adultes puissent effectivement participer aux formations prévues et combiner cette participation avec d'autres activités familiales et professionnelles (y compris les personnes âgées). Il faut également rendre l'apprentissage attrayant en encourageant les jeunes à rester dans le système au terme de la période de scolarité obligatoire et favoriser la citoyenneté active au sein des systèmes scolaires ; 3) ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation en promouvant les liens entre systèmes et institutions d'éducation et de formation et monde du travail, de la recherche, des entreprises et la société en général, en développant l'esprit d'entreprise et en améliorant l'enseignement des langues étrangères (au moins deux langues communautaires en plus de sa langue maternelle). Il faut en outre accroître la participation des jeunes aux programmes de mobilité et valider les aptitudes acquises et les compétences développées grâce à la mobilité en garantissant que les compétences acquises soient reconnues dans les autres États membres. La communication envisage une nouvelle méthodes de travail pour permettre à l'Union européenne de réaliser ses ambitions par : - une concentration accrue des moyens sur les objectifs à atteindre; - un plus grand bénéfice tiré des échanges d'expériences par la définition d'objectifs communs; - une possibilité de réfléchir ensemble à des problèmes similaires et aux solutions adéquates, notamment

dans le cadre de l'examen par les pairs; - un suivi rigoureux des progrès accomplis par l'utilisation d'indicateurs et de critères de référence.